



Cégep de
Chicoutimi

Stages en alternance travail-études
Guide de l'employeur

Architecture



Sommaire

Stages en alternance travail-études	/2
Nature du stage	/2
Les principales caractéristiques	/2
L'organisation du stage	/3
Le déroulement du stage	/3
L'évaluation du stage	/4
Les avantages de la formule ATE	/5
Associations et licences	/5
Les cours suivis	
Avant le premier stage	/6
Avant le deuxième stage	/6
Les qualifications des stagiaires	/7
Logiciels spécialisés	/8
Crédits d'impôts remboursables	/9

Avant-propos

Le **Cégep de Chicoutimi** offre le programme Technologie de l'architecture. Nos étudiants bénéficient de l'expertise d'une équipe dynamique formée d'enseignants architectes et technologues en architecture. Dans le cadre de leur formation, les étudiants ont accès à un centre de documentation technique, à une bibliothèque de plans de projets construits et à trois laboratoires informatisés équipés de logiciels à la fine pointe des exigences du marché dont Revit, Sketch Up et Auto CAD, pour ne nommer que ceux-là.

Le programme intègre la formule des stages en alternance travail-études (ATE). Cette formule pédagogique permet d'offrir des stages rémunérés d'une durée d'environ 8 à 12 semaines, en plus de préparer l'étudiant à exercer graduellement l'activité professionnelle à laquelle il se destine par l'acquisition d'expériences concrètes et pertinentes en milieu de travail. La formule des stages ATE vise également à développer une synergie avec les entreprises du milieu.

Les entreprises participantes peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 24 % du salaire du stagiaire et des coûts d'encadrement. De plus, cette dépense est admissible au 1 % de formation de l'entreprise. Les entreprises participantes pourraient également bénéficier d'un taux bonifié de 40 % en respectant certaines conditions*.

Pour toutes ces raisons et plus encore, il nous fait plaisir de vous offrir cet été les services de nos stagiaires de première et de deuxième année en Technologie de l'architecture.

En espérant travailler en collaboration avec vous, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

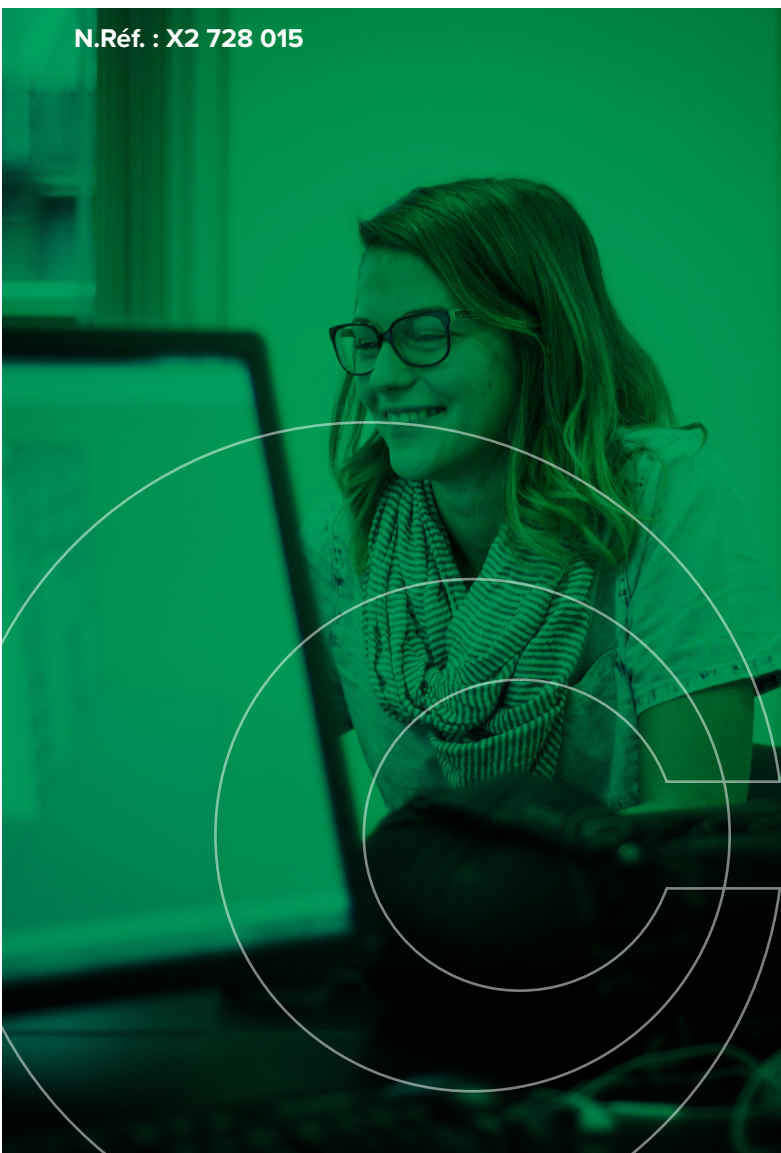
Le Département de technologie de l'architecture

*Carl-Stéphane Bergeron,
coordonnateur de département
sbergero@cchic.ca*

418 549-9520, poste 1486

**<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credits-dimpot-pour-stage-en-milieu-de-travail/>*

N.Réf. : X2 728 015



Stages en alternance travail-études



La nature du stage

La formule de l'alternance travail-études vise à préparer l'étudiant à exercer sa future profession par l'acquisition d'expériences concrètes en milieu de travail. Elle vise également à répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'entreprise.

En vue de réaliser ce double objectif, il importe que :

- le stage s'inscrive à l'intérieur des activités normales de l'entreprise.
- le stagiaire se voie confier des tâches dont la nature est en corrélation avec son champ d'étude et le niveau des compétences acquises au cégep.
- le stagiaire développe des apprentissages connexes et complémentaires.



Les principales caractéristiques

- Le contenu du stage est défini par l'entreprise en fonction de ses besoins.
- L'entreprise choisit son stagiaire à la suite de l'analyse des curriculum vitae et des entrevues.
- Le stage fait partie intégrante des programmes d'études ATE.
- Le stagiaire devient un employé de l'entreprise, soumis à ses règles et rémunéré selon ses normes. Il peut être congédié s'il ne satisfait pas aux critères de performance ou aux exigences de l'entreprise.
- Le stagiaire doit effectuer deux stages d'une durée d'environ 8 à 12 semaines chacun pour un minimum de 224 h. Le stage s'effectue durant la période estivale (de mi-mai à août).
- L'entreprise bénéficie de la possibilité d'engager le même stagiaire pour les deux stages prévus au programme d'études.
- L'entreprise peut, si elle le désire, choisir plus d'un stagiaire.

Minimum
224
heures

de **8 à 12**
semaines
de mai à août



L'organisation du stage

La recherche de stages

La recherche de stages est réalisée par le responsable des stages au sein du Département de technologie de l'architecture. Cependant, un stage peut aussi être le résultat de la démarche personnelle de l'étudiant. Cette démarche est soumise à une procédure d'approbation.

Le processus de placement

Lorsqu'une entreprise est intéressée à prendre un ou des stagiaires selon la formule de l'alternance travail-études, elle complète le formulaire « Offre de stage » sur le site Emploi en ligne : <https://emploi.cegep-chicoutimi.qc.ca/employeur/>

Les étudiants pourront consulter les offres disponibles directement sur ce même site.

Les curriculum vitae des étudiants intéressés à l'offre de stage sont expédiés à la personne responsable en entreprise. Celle-ci nous retourne les noms des candidats retenus pour une entrevue. Il est à noter également qu'il est plus facile de satisfaire les attentes des étudiants et de l'entreprise lorsque l'offre de stage décrit bien la nature dudit stage. Les professeurs du département peuvent participer à cet arrimage.

À partir du moment où les entrevues sont terminées, l'entreprise détermine, par ordre de préférence, les étudiants qu'elle a retenus et qui correspondent le plus à sa spécificité. Le placement s'effectue par la conciliation des choix préférentiels des parties.

Le déroulement du stage

L'objectif de l'étudiant est de s'intégrer le plus rapidement possible à son milieu de travail. À titre d'employé rémunéré par l'entreprise, l'étudiant doit :

- formuler des objectifs de stage au cours des premières semaines afin d'établir un consensus sur la façon dont le mandat doit être réalisé.
- devenir rapidement productif.
- se soumettre aux conditions de travail et aux règlements de l'entreprise : horaire, sécurité, ponctualité, confidentialité, etc.
- prendre progressivement des responsabilités.
- respecter la durée du stage, sauf lors de circonstances incontrôlables : grève, lock-out, maladie, etc.
- effectuer ses deux stages dans la même entreprise si celle-ci le désire.

L'évaluation du stage

La visite en milieu de travail

Durant le stage, le responsable du programme ATE au Département de technologie de l'architecture ou un des professeurs visite le stagiaire dans son milieu de travail. Le but de cette visite est de discuter du travail du stagiaire avec la personne responsable en entreprise.

L'évaluation de l'étudiant par l'entreprise

Le responsable du programme ATE au Département de technologie de l'architecture met à la disposition de l'entreprise une fiche de notation où les critères d'appréciation du stagiaire sont identifiés et définis. L'entreprise est invitée à transmettre son appréciation sur la qualité de la contribution du stagiaire dans les tâches qui lui ont été assignées. Elle est aussi invitée à noter les améliorations qui pourraient être apportées dans la formation de l'étudiant.

Le rapport du stage

L'étudiant doit présenter un rapport à la suite de chaque stage. C'est un compte rendu de l'expérience vécue en stage. Il a pour objectif d'amener l'étudiant à réfléchir sur le déroulement de son stage, à intégrer les différents éléments qui le composent et à faire le bilan des acquis. Si le rapport contient des renseignements de nature confidentielle, il doit être approuvé et signé par la personne responsable en entreprise, principalement pour éviter des problèmes quant à la confidentialité.

La rencontre post-stage

L'entrevue de retour de stage est l'occasion pour l'étudiant et le département de faire le bilan de l'expérience de travail qui vient d'être vécue. Elle permet de discuter du prochain stage, de prévoir des ajustements tant sur les plans du savoir, du savoir-faire que du savoir être et d'amener l'étudiant à relever concrètement de nouveaux défis.



- **ASSISTER L'ARCHITECTE DANS LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES D'UN PROJET**
- **PARTICIPER À LA CONCEPTION DE DÉTAILS TECHNIQUES DE CONSTRUCTION**
- **ESTIMER LES COÛTS DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE**
- **COORDONNER, SURVEILLER ET CONTRÔLER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION**
- **VÉRIFIER LA CONFORMITÉ D'UN BÂTIMENT AUX LOIS, AUX NORMES ET AU CODE DE CONSTRUCTION**

Les avantages de la formule ATE

En intégrant le savoir, le savoir-faire et le savoir être au cœur des études, la formule de l'alternance travail-études procure de nombreux avantages aux entreprises qui coopèrent à cette méthode de formation.

Elle permet :

- de choisir un stagiaire dans une optique d'embauche future et d'évaluer ses aptitudes.
- d'absorber des surcharges de travail.
- de combler des vacances temporaires.
- de contribuer à la formation d'un futur technicien tout en bénéficiant de ses services.
- de dégager du personnel spécialisé pour répondre à d'autres priorités.
- de profiter d'une main-d'œuvre étudiante pour réaliser un projet, une étude, une recherche qui seraient autrement reportés ultérieurement.

Pour l'étudiant : un diplôme, de l'expérience et des références.

La formule de l'alternance travail-études procure des avantages importants à l'étudiant qui s'en prévaut. Elle lui permet :

- de mieux faire le lien entre la théorie et la pratique.
- de confirmer son choix de carrière.
- de financer partiellement ou totalement ses études.
- de se familiariser avec les relations interpersonnelles en milieu de travail.
- de se préparer graduellement à la pratique de sa future profession.
- d'être plus motivé dans ses sessions d'études.
- de cumuler jusqu'à six mois d'expérience pertinente et ainsi, de se rendre plus compétitif sur le marché du travail.
- de faciliter sa transition de l'école au marché du travail.
- d'acquérir de nouvelles compétences.

Cette coopération avec le milieu du travail forme, sans contredit, des étudiants compétents et productifs au terme de leurs études. Ils quittent donc le cégep avec un diplôme, de l'expérience et des références.

Associations et licences possibles *en cours de formation*

- L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ)
- Carte ASP construction

Les cours suivis

Avant le premier stage :

Technologie de l'architecture		
	Cours de formation générale	Formation spécifique
Première année	<ul style="list-style-type: none"> • 2 cours de littérature • 2 cours d'éducation physique • 1 cours de philosophie 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléments de mathématiques • Technologie de l'architecture • Croquis • Évolution de l'architecture • Dessin assisté par ordinateur 1 • Relevés et inspection • Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs • Mathématiques en architecture • Recherche d'information technique • Réglementation 1 • Présentation manuelle • Construction bois • Projet 1
<p>La première année représente 465 heures d'apprentissage théorique et 495 heures d'activités pratiques. Stage 1 (de mai à août)</p>		

Avant le deuxième stage :

Technologie de l'architecture		
	Cours de formation générale	Formation spécifique
Deuxième année	<ul style="list-style-type: none"> • 2 cours de littérature • 2 cours d'anglais • 1 cours de philosophie 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistique et résistance des matériaux • Conception • Réglementation 2 • Enveloppe • Projet 2 • Gestion de projet • Structure • Présentation électronique • Calculs • Projet 3 • Relations interpersonnelles et travail d'équipe • Santé et sécurité dans son milieu
<p>La deuxième année représente 570 heures d'apprentissage théorique et 420 heures d'activités pratiques. Stage 2 (de mai à août)</p>		
Retour	Présentation du rapport sur leurs stages devant le département (professeurs, techniciens et étudiants)	

Les qualifications du stagiaire

Au premier stage - Les étudiants sont en mesure d'accomplir ces tâches :

- réaliser des dessins de présentation.
- esquisser des détails de construction à la main.
- réaliser des dessins d'exécution à l'aide d'AutoCAD.
- connaître et utiliser la documentation relative aux bâtiments en bois : structure, construction et systèmes.
- maîtriser les notions sur le cahier de projet, le répertoire normatif et les fiches techniques.
- mettre en pratique ses connaissances sur l'évolution de l'architecture.
- utiliser la partie 9 du Code de construction du Québec ainsi que les règlements municipaux et d'urbanisme.

Au bout de deux sessions de formation, le futur technologue peut s'intégrer à une équipe de travail en vue de participer au processus de réalisation des plans d'un projet de taille moyenne.

Tous les stagiaires ont déjà eu à travailler seuls ou en équipe sur des dessins allant du détail de construction jusqu'à l'implantation du bâtiment en passant par certaines étapes de réalisation des dessins d'architecture.

Au retour de son premier stage, l'étudiant continue sa formation avec la motivation et l'intérêt suscités par son passage dans le milieu de travail. Il continue de perfectionner et d'étendre ses connaissances relatives à la construction et au dessin.

Au deuxième stage - Les étudiants sont en mesure d'accomplir ces tâches :

(en plus des compétences ci-haut nommées)

- perfectionner le dessin d'exécution assisté par ordinateur.
- utiliser des logiciels permettant la production de dessins en 3D et de rendus de projet à l'ordinateur.
- connaître et utiliser la documentation légale relative à la construction et à la gestion de projet.
- réaliser un projet de bâtiments en bois ou en béton.
- échanger de l'information en anglais.
- démontrer ses connaissances de l'enveloppe du bâtiment.
- accéder aux chantiers (carte ASP construction).

L'ensemble des apprentissages réalisés tout au long de ses études permet au diplômé de s'adapter au domaine de la construction en évolution constante. Sa formation l'amène à être polyvalent et à travailler dans des milieux très diversifiés selon ses compétences, ses habiletés et ses intérêts.

Logiciels spécialisés *utilisés en cours de formation*

Liste non exhaustive :

Avant le premier stage

- Internet
- Moteurs de recherche spécialisés
- AutoCAD
- Office (Word, Excel, PowerPoint)
- Code national du bâtiment / Code de construction du Québec

- Télémètre

Avant le deuxième stage (en ajout à ceux du 1^{er} stage)

- MS-Project
- SketchUp Pro, SU Podium
- Photoshop

Crédit d'impôt remboursable

Aux entreprises participant à la formule alternance travail-études

Les entreprises participant à la formule alternance travail-études peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 180 \$ par semaine pour l'embauche d'une ou d'un stagiaire. En adaptant la réalité de votre entreprise aux différents paramètres variables du modèle de calcul ci-dessous, vous aurez un aperçu du remboursement admissible. De plus, cette dépense est admissible au 1% de formation de l'entreprise. Les entreprises participantes pourraient également bénéficier d'un taux bonifié de 40 % en respectant certaines conditions*.

Stage de 12 semaines à 35 heures par semaine :

▪ Taux horaire du stagiaire : (Maximum de 18 \$ de l'heure)	12,00 \$ x (35 h x 12 semaines)	5040,00 \$
▪ Supervision hebdomadaire : (Maximum de 10 h par semaine, salaire maximum du superviseur : 30 \$ l'heure)	8 h (20 \$/h x 2 semaines) 8 h (20 \$/h x 2 semaines) 5 h (20 \$/h x 3 semaines) 2 h (20 \$/h x 5 semaines)	320,00 \$ 320,00 \$ 300,00 \$ 200,00 \$
Total		6 180,00 \$

Détail du crédit d'impôt remboursable

- 24 % du salaire du stagiaire et des coûts d'encadrement
(Dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 600 \$/semaine pour un crédit d'impôt de 180 \$ par semaine)

(6180,00 \$ X 24%) 1483,00\$

Coûts du stagiaire pour l'entreprise
(5040,00 \$ - 1483,00 \$) = 3357,00 \$

Coûts hebdomadaires pour l'entreprise = 279.75 \$ ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dépenses admissibles au 1 % à la formation

Aperçu du remboursement du crédit d'impôt dans votre entreprise

▪ Taux/horaire :	<input type="text"/>	(x <input type="text"/> heures x <input type="text"/> semaines)	<input type="text"/>
▪ Supervision hebdomadaire :	<input type="text"/>	(x <input type="text"/> heures x <input type="text"/> semaines)	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	(x <input type="text"/> heures x <input type="text"/> semaines)	<input type="text"/>
Total			<input type="text"/>

- 24 % du salaire du stagiaire et des coûts d'encadrement

(x 24 %) =

Coûts du stagiaire pour l'entreprise
(-) =

Coûts hebdomadaires pour l'entreprise =

* <https://lc.cx/Gsdr>

Architecture

dé@ouvrir

Pour plus d'information

Questions sur les stages
Carl-Stéphane Bergeron
Coordonnateur de département
418 549-9520, poste 1486
sbergero@cchic.ca

Questions administratives
Service de placement
418 549-9520, poste 2223
placement.ate@cchic.ca
<https://cchic.ca/employeurs-ate/>

Pour en savoir plus sur l'alternance travail-études (ATE)
<http://ate.inforoutefpt.org/>
Et pour en savoir plus sur le crédit d'impôt
<http://creditimpot.inforoutefpt.org/>

cchic.ca